

Carte « Prof »

La carte « prof » permet d'emprunter tous types de documents selon les quantités définies dans les tableaux ci-dessous.

Il est possible d'emprunter dans plusieurs bibliothèques

Le total des documents empruntés dans l'ensemble du réseau ne doit pas dépasser 85 documents

Le total des documents empruntés à la médiathèque ne doit pas dépasser 50 documents

Modalités de prêt à la médiathèque

Prêt pour le travail en classe ou en groupe	Livres, BD, revues, partitions
Pastille JAUNE	35 ⁽¹⁾
Pastille VERTE	35
Pastille ROUGE	35
TOTAL médiathèque	35
Durée	2 mois

Prêt pour la préparation du cours ou de l'intervention ⁽²⁾	CD audio	Cédérom	Vidéo	DVD documentaire	DVD fiction
Pastille JAUNE	6	6	6	1	1
Pastille VERTE	6	6	6	1	1
Pastille ROUGE	6	6	6	1	1
TOTAL médiathèque	15 documents maximum				
Durée	3 semaines				

Modalités de prêt dans les bibliothèques de quartier

Prêt pour le travail en classe ou en groupe ⁽²⁾	Livres, BD, revues
Robert-Desnos jeunes	35 ⁽¹⁾
Robert-Desnos adultes	35
Anatole-France	35 ⁽¹⁾
Pyramide	35 ⁽¹⁾
TOTAL bibliothèques de quartier	35 documents maximum
Durée	2 mois

Prêt pour la préparation du cours ou de l'intervention ⁽²⁾	DVD
Robert-Desnos jeunes	1
Durée	3 semaines

ATTENTION

⁽¹⁾ Prêt maximum de 15 documents pour les albums tout petits et les documentaires enfants sur un même sujet

⁽²⁾ Le prêt de documents audiovisuels (CD, textes sonores, DVD, vidéos) est consenti pour la seule utilisation privée dans le cercle familial.

La diffusion intégrale de ces supports en classe ou devant un groupe est illégale.

Pour plus de précisions sur vos droits de diffusion et de reproduction, vous pouvez vous adresser à votre directeur d'établissement.

Carte « Prof »

Pour qui ?

- La carte « Prof » s'adresse aux professionnels de l'éducation et de la culture exerçant dans un établissement de Vénissieux : professeurs et personnels des écoles, collèges et lycées, personnels des crèches et haltes garderies, éducateurs spécialisés, animateurs des centres de loisirs, maisons de l'enfance, centres sociaux, associations, organismes de formation....
- Cette carte remplace désormais la carte « collectivités » en offrant de nouvelles modalités d'emprunt. (voir au verso)
- Elle doit être renouvelée pour chaque année scolaire.
- Elle est nominative.
- Le remplacement des documents perdus ou détériorés sera demandé à la collectivité.

Comment s'inscrire ?

Présenter :

- 1 pièce d'identité
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 1 justificatif de travail dans un établissement de Vénissieux